

CONTACTS

CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

P. 8 À 12

02

LES
COMMISSIONS
MUNICIPALES

06

SÉCURISATION DE LA
MONTÉE
D'ÉCULIEU

14

COMMISSION
EXTRA-MUNICIPALE
LA PAUSE MÉRIDIENNE

LES COMMISSIONS Municipales



CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Jean-François MONTMARTIN
Laurence BUSSIERE
Didier RACLE
Caroline ZANDER
Yves LAFAYOLLE



COMMUNICATION & ANIMATION

Valérie PICQ
Jennifer DAUPHY-SABY
Clémence SABAUT
Sophie BROQUAIRE



ENFANCE & JEUNESSE

Sébastien FAUST
Clémence SABAUT
Didier RACLE
Céline CHAMPAGNON



ECONOMIE

Pierre CLAVEL
Jean-François MONTMARTIN
Jennifer DAUPHY SABY
Karine BREURE
Richard GRIFFON



FINANCES

Philippe BONNEFOND
Annabel TAILLANDIER
Amaury GARDE
Richard GRIFFON



SOCIAL

Marie-Claude JACQUIER BRANCIER
Valérie PICQ
Annabel TAILLANDIER
Sophie BROQUAIRE



SPORTS & CULTURE

Maryline MARESCAL
Fabienne MEYNAND
Jérôme DROUET
Céline CHAMPAGNON



TRAVAUX

Hervé JAVELLE
Bruno VILLEMAGNE
Jean-Nicolas JOUVE
Richard GRIFFON



URBANISME

Rémy GIRARDON
Célia DUMAS
Caroline ZANDER
Amaury GARDE
Yves LAFAYOLLE

#137

05
INFOS MAIRIE
LES SAVOIR-FAIRE DES
PRODUCTEURS, ARTISANS
ET COMMERÇANTS

06
INFOS MAIRIE
SÉCURISATION
DE LA MONTÉE D'ÉCULIEU

07
INFOS MAIRIE
TRAVAUX RÉALISÉS,
EN COURS & À VENIR

08
DOSSIER
CADRE DE VIE
& ENVIRONNEMENT

13
INFOS MAIRIE
DÉBARDAGE
À CHEVAL

14
INFOS MAIRIE
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
DÉDIÉE À LA PAUSE MÉRIDIENNE

17
INFOS MAIRIE
CAMÉRAS
DE VIDÉO-PROTECTION

18
INFOS MAIRIE
LA FOUILLOUSE
FACE AU COVID

19
ÉTAT CIVIL

SOMMAIRE



PATRICK BOUCHET

MAIRE

ÉDITO

SOURIRE, BIENVEILLANCE
ET PRUDENCE,

Les mois que nous venons de vivre dans l'isolement, le repli sur soi, la méfiance et parfois la détresse sont derrière nous, les suivants seront sans doute encore chargés de contraintes, mais l'espoir de la victoire sur le virus est là.

Avec cet espoir, nous entrons dans une phase d'analyse et il nous faut en préambule dédramatiser, relativiser et positiver afin d'apprendre de nos erreurs et de nos comportements.

Dédramatiser c'est déjà prendre part au malheur de nombreuses de familles, dont la mienne, mais c'est aussi saluer l'énergie de nos soignants qui ont su démontrer que le choix de leur métier était un véritable engagement à soigner et nous pouvions compter sur eux mais aussi sur

le génie le dynamisme et la créativité de la science.
Sans ces femmes et ces hommes le bilan aurait été beaucoup plus lourd.

Relativiser car, avouons-le, nous sommes très loin des sacrifices consentis lors des dernières "vraies" guerres ou la peur de sortir des tranchées était tout autre que celle de sortir de chez nous, ou la peur des gaz, des bombes et des rationnements étaient tout autre que notre virus, ses variants et nos fausses pénuries. La presse enfin, dont le rôle, ne l'oublions pas, est d'informer non pas de donner un avis et pour qui le drame n'est sans doute pas suffisant a cherché sans grand succès à diviser les catégories sociales.

Positiver car nous savons tous que cette situation ne sera pas éternelle et qu'après chaque "guerre" il y a des périodes de joie et d'opulence et d'insouciance. Il nous faut maintenant préparer l'après. Mais pas n'importe comment, en gardant à l'esprit ce qui n'a pas été glorieux par le passé, la chasse aux sorcières, les pillages et les gaspillages et en renforçant ce qui fut bon, la solidarité, la bienveillance et le travail.

Préparer l'après, c'est ce que l'équipe municipale vous présente dans ce bulletin municipal. Si les mois passés ont mobilisé une bonne partie de notre énergie à lutter contre la COVID, à nous adapter, nous mobiliser et porter la meilleure assistance possible aux personnes dans le besoin, nous avons tout de même poursuivi la mise en œuvre du programme qui nous a valu votre confiance.

L'arrivée de Frédéric, nouveau responsable des services techniques, de Unzilé et Yann-Maël le jeune binôme en remplacement de notre DGS toujours en arrêt maladie, et de Christine

en remplacement de Juli toujours, elle aussi, en arrêt maladie, nous apporte un vent d'énergie particulièrement propice à la mise en œuvre des premiers dossiers. Merci à eux pour leur compétence leur engagement et leur sourire.

Dans ce bulletin, vous trouverez les dossiers tant attendus et portés par la commission cadre de vie et environnement. De belles choses arrivent articulées autour des trois promesses de campagne : Le Parc Municipal des Vignes, le grand projet Vélo et le réaménagement de la place de l'église jusqu'à la Salle socio-sportive, je ne n'en dis pas plus et vous laisse découvrir ce dossier dans les pages suivantes.

Avec les beaux jours, le chant des oiseaux, les premières fleurs, les liens familiaux, amicaux et professionnels qui nous ont tant manqué vont retrouver place et nous réjouir. Aussi je vous souhaite beaucoup de sourires, de bienveillance et de prudence. Nous sommes toujours plus forts à plusieurs,

BONNE LECTURE

MAIRIE :

1, rue de la Croix de Mission -
Tél. 04 77 30 10 34
e-mail : mairie@lafouillouse.fr
www.lafouillouse.fr
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

LA FOUILLOUSE CONTACTS

n°137 - Mars 2021

Revue Municipale d'informations
distribuée gratuitement.

Rédaction : Mairie de La Fouillouse.

Coordination - Réalisation :

JLS Studio Print et Web - 04 77 55 05 42

Impression : Graphiprint - 04 77 36 45 88

Publicité : JLS Studio Print et Web -

Dépôt légal : Mars 2021

URBANISME



Rémy Girardon

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT D'ENGAGER DES TRAVAUX

Notre commune de La Fouillouse voit son attractivité augmenter depuis quelques années grâce notamment à son cadre de vie.

Les conditions sanitaires actuelles ont accéléré ce phénomène par l'arrivée de nouveaux habitants mais aussi le besoin et la nécessité d'améliorer son habitat. Ce phénomène s'est fait ressentir au sein du service d'urbanisme de la commune par une augmentation certaine des dossiers à traiter.

Cependant encore trop de travaux sont engagés sans autorisations.

Attention car ces améliorations nécessitent des demandes et déclarations préalables liées aux règles d'urbanisme de la commune.

Toute construction, extension, aménagement, installation de cabane de jardin de plus de 5m², clôture et pose de portail, division de terrain, enrochement, exhaussement, changement de façade ou d'enseigne doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme, déclaration préalable ou permis de construire selon le cas.

Depuis quelques temps, un certain nombre de constructions non autorisées ont fait l'objet de Procès-Verbaux d'infraction transmis au Procureur de la République. Si parfois une construction illégale peut faire l'objet d'une régularisation ultérieure, ce n'est pas toujours le cas et souvent des démolitions sont obligatoires et coûteuses pour les propriétaires.

N'hésitez donc pas à vous faire accompagner dans vos démarches par le service urbanisme, en mairie **de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** (sauf le mercredi). **Tél : 04 77 30 28 84.**

Mail : urbanisme@lafouillouse.fr.

Le règlement d'urbanisme est consultable sur le site internet :

www.lafouillouse.fr

(rubrique urbanisme cadre de vie)

SÉCURITÉ



Maryline Marescal

LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE EST DEVENUE MEMBRE DU CISPD LE 10 NOVEMBRE 2020

Ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est une structure permettant des coordinations et des concertations entre les communes pour la sécurité et la prévention.

La Fouillouse mais également les communes de Villars, St-Priest en Jarez, St-Héand, l'Etrat et La Tour en Jarez se sont engagées dans ce dispositif. Monsieur Jordan DA SILVA, maire de Villars, en a été désigné Président. Des groupes de travail se réuniront régulièrement pour travailler sur des thématiques comme les "Voisins Vigilants", la médiation, la vidéoprotection, etc...



ARRIVÉE

UN NOUVEL AGENT MUNICIPAL POUR LA COMMUNE

Le 4 janvier 2021, **Frédéric Margotat** a rejoint l'équipe des agents municipaux au poste de responsable des services techniques, en remplacement de Ludovic Di Salvio.

Auparavant, il a exercé pendant 20 ans comme technicien environnement dans une collectivité de l'ouest Lyonnais qui gère les chantiers d'aménagement des cours d'eau, des espaces naturels et les projets liés au développement durable.



Pierre Clavel

DÉCOUVREZ TOUS LES SAVOIR-FAIRE DES PRODUCTEURS, ARTISANS ET COMMERÇANTS DE NOTRE COMMUNE

LA PÉRIODE QUE NOUS TRAVERSONS RÉVÈLE L'IMPORTANCE POUR TOUS DE SE FOURNIR EN "100% LOCAL".

Dans cette continuité, la municipalité de La Fouillouse décide de mettre en valeur les producteurs locaux, les commerçants, les artisans et prestataires de services de la commune en leur offrant cette vitrine de leur activité. Celle-ci permet aux feuillantins (et aux non feuillantins !) la possibilité de découvrir tout leur savoir-faire.

Ce site "portail" a également la vocation de promouvoir des démarches vers le numérique pour tous les acteurs locaux afin de communiquer sur leur activité.

À découvrir, partager et utiliser sans modération !
Vous allez être surpris par la diversité et le choix.
Alors rendez vous sur :

WWW.LABEL-FOUILLOUSE.FR

2021 UNE ANNÉE ÉLECTORALE

2021 est une année électorale importante.

Deux élections sont prévues : les départementales et les régionales.

Avec le contexte sanitaire actuel les services de l'État ont décidé de regrouper les deux élections et deux dimanches du mois de juin ont été retenus.

Les élections Départementales et Régionales seront donc organisées les 13 et 20 juin 2021 simultanément.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions ces élections (suivant les règles législatives et les conditions sanitaires), le nombre de bureaux de vote sera donc doublé. Cette organisation nécessitera une mobilisation complète des élus et en tant qu'administré(e) de la commune vous pouvez vous porter volontaire et participer à la tenue d'un bureau de vote. Venez rejoindre l'équipe municipale en vous faisant connaître d'ores et déjà auprès des services de la mairie.

VOTRE SITUATION A CHANGÉ : CE QU'IL FAUT FAIRE ADMINISTRATIVEMENT

La date limite en mairie pour les inscriptions sur les listes électorales et le signalement de tout changement d'adresse est le 30 avril 2021. Vous devez pour cela vous munir de la copie de votre carte d'identité recto verso, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et compléter le cerfa 12669*02.

Permanence en mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le mercredi).



Rémy Girardon

SÉCURISATION DE LA MONTÉE D'ÉCULIEU

LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE PORTANT SUR "LA SÉCURISATION DE LA MONTÉE D'ÉCULIEU" A PU METTRE EN OEUVRE UNE PREMIÈRE CONSULTATION POUR ABOUTIR À UNE PROPOSITION DE SÉCURISATION DE LA VOIE PUBLIQUE. OUVERTE À LA PARTICIPATION DES RIVERAINS, LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE PRÉSENTE LE PROJET SUIVANT :

L'étude d'une cinquantaine de messages effectuée par Thomas Lange et André Grousson, a conforté l'utilité d'un aménagement de la voie principale menant au hameau d'Eculieu comme suit :

1 Installation de bandes rugueuses pour alerter sur un secteur très étroit et accidentogène (nombreux accrochages)

2 Adaptation de la signalisation afin de prévenir de la présence de chicanes.



3 et **5** Création de 2 "chicanes paysagères" avec passage piéton à l'entrée des zones d'habitations densifiées et d'exploitations agricoles.

4 Conservation des "coussins berlinois" au carrefour du chemin des Egauds et route d'Eculieu avec pose de panneau signalétique (croisement).

Les travaux débuteront dès ce printemps.

La cloture de la consultation est récente et tend à prendre en compte pour l'avenir, l'ensemble des avis afin de favoriser la sécurisation de la montée d'Eculieu.



La Fouillouse
Extrait cadastral

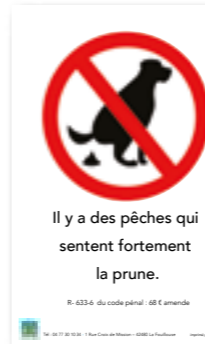


Hervé Javelle

TRAVAUX / VOIRIE

PROBLÈME D'INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE

- Stationnement véhicules anarchique sur zones non autorisées (trottoir, zone interdite, contre sens)
- Crotte de chiens non ramassées malgré la présence de Toutounettes.



• Mégots jetés sur la voie publique. *Je pense qu'après avoir fait de la pédagogie, le temps est venu de mettre un terme à ces incivilités qui exaspèrent bon nombre de Feuillantins. Dommage bien sûr d'en arriver à cette solution. Une campagne d'affichage est prévue en ce sens.*



TOUT D'ABORD FAISONS LE POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

EN COURS SUR LA COMMUNE :

- Reprise des travaux Avenue Jean Faure (remplacement colonne d'eau potable) début le 8 février.
- Création place handicapée au 18 rue du Vernay.
- Reprises diverses de chaussée et gestion d'eaux pluviales à proximité des habitations (Beccaud, Eculieu).
- Reprise de voirie allée de Marnas.

PROJET SUR DIVERS POINTS D'ÉCLAIRAGE SUR LA COMMUNE

- Déplacement mat d'éclairage vers dojo (agrandissement parking.)
- Remplacement éclairage city stade.
- Remplacement mat accidenté Rue du Vernay.
- Remplacement éclairage défectueux impasse Jean Pupier.
- Eclairage coursière des vignes avec enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques. (Lieu de passage fréquent d'écoliers qui rejoignent les Perrotins pour transport scolaire).
- Eclairage au bout de l'allée des tuileries.
- Eclairage avec détecteur, coursière de Beccaud (L'Ecrose) (Lieu de passage fréquent d'écoliers qui rejoignent le centre Bourg).
- Réfection de l'éclairage du terrain de Bi-cross (mise aux normes fédération BMX).

TRAVAUX RÉALISÉS

- Pose du nouveau Columbarium 21 places



- Chauffage de l'église.
- divers travaux de voirie sur la commune.
- Elagage en cours.

DOSSIERS IMPORTANTS POUR L'ANNÉE 2021

- Consultation Architecte pour la rénovation des vestiaires du Foot.
- Début de l'étude concernant l'aménagement de la place de l'église.
- Etude aménagement paysager zone des jardins du Malval.
- Gestion de la 3ème tranche des travaux d'accès aux jardins du Malval côté rue de la Libération.
- Pose de La croix de Mission (Rue de croix de mission) proximité Mairie.
- Etude en cours pour le changement des bacs à fleurs et pose de nouvelles poubelles, bancs et cendriers sur divers points de la commune. Tous ces travaux sont réalisés afin d'améliorer le bien-être des administrés.



CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT



Patrick Bouchet



Jean-François Monmartin

L'OBJECTIF DE CETTE COMMISSION EST DE CONFORTER LE BIEN-VIVRE À LA FOUILLOUSE

Attentif à tout projet, nous sommes très actifs dans la recherche de solution favorisant le bien-être. C'est par exemple le cas pour le château qui ne pourra accueillir d'évènements festifs bruyants mais aussi sur l'implantation de sociétés sur la surface communale de la ZAIN (dans la limite de nos compétences), avec la demande de mise en œuvre d'une large bande végétalisée pour réduire l'impact visuel des riverains déjà très impactés par le bruit.

Les décharges sauvages, les déjections canines, les mégots, papiers, masques et autres incivilités sont en nette progression. C'est pourquoi, nous avons renforcé notre « chasse » aux décharges sauvages en dotant notre policier municipal de pouvoirs et de moyens élargis. Nous proposons à chaque entrée des bâtiments communaux des

poubelles permettant la collecte des masques usagés et nous allons prochainement installer en des endroits stratégiques des cendriers et des poubelles qui seront vidés régulièrement. Rien de plus désagréable que de sentir, voire de marcher, sur des déjections canines. C'est pourquoi nous allons très prochainement installer de nouvelles "toutounet" et des panneaux de sensibilisations. Sur ce point, nous avons demandé à notre policier municipal, certes, beaucoup de prévention mais aussi et malheureusement de la verbalisation.

Depuis sa prise de fonction, Frédéric MARGOTAT, notre nouveau responsable des services techniques, nous a apporté une vision nouvelle sur les pratiques de gestion de notre patrimoine "vert". Aussi, afin d'obtenir le label "ZERO PHYTO" et s'il ne reste plus qu'à modifier l'entretien du cimetière, nous devrions être en mesure d'affirmer que



à La Fouillouse

LA COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT, C'EST AUSSI LA MISE EN ŒUVRE DE NOS TROIS PROMESSES DE CAMPAGNE

d'ici 18 mois, plus aucuns produits chimiques ne seront utilisés dans notre village. L'entretien de l'espace boisé du stade de l'Aviation a vu l'emploi, pour la première fois à la Fouillouse, d'un spécialiste travaillant avec des méthodes douces. Ainsi, avec son cheval Sachem, plusieurs grumes ont été déplacées sans bruit et sans abimer le terrain. Une "expérience" qui sera vraisemblablement renouvelée très prochainement dans le parc des vignes.

#1 Parc municipal des Vignes

Après l'étude de France environnement (anciennement la FRAPNA) commandée par l'ancienne équipe municipale, plusieurs élus se sont retrouvés sur le site durant deux samedis matins pour faire un état des lieux et "ouvrir" le futur sentier découverte du parc. Constitué des anciennes propriétés LINOSSIER et MAURIN, notre futur parc de 3,2 hectares en plein cœur du village, offrira après 18 à 24 mois de travaux un sentier de découverte de la

biodiversité Feuillantine, mais aussi des ateliers pédagogiques, un verger municipal, une framboiseraie, des ruches et autres compostages participatifs. Les promeneurs, les artistes, les enfants, les sportifs seront les tous bienvenus dans ce parc municipal où nous sommes sûrs que chacun trouvera son bonheur ou tout au moins ce qu'il vient y chercher. Accessible depuis l'impasse des vignes et depuis la coursière du Belvédère il sera véritablement le poumon de verdure de notre village.





#2 Réaménagement du centre historique jusqu'à la salle socio-sportive

Valoriser le centre bourg autour de notre église, en incitant les riverains à faire des rénovations de façades en adéquation avec le site, en dynamisant le commerce et les services mais aussi en végétalisant la place de l'Église et faire le lien avec la place du marché qui sera agrandie pour permettre entre-autre un stationnement organisé et gratuit pour les riverains. L'étude se poursuit jusqu'à la salle socio-sportive avec la réflexion sur l'avenir de la salle polyvalente, le réaménagement du parc des cèdres avec un jardin d'enfants, des bancs, des zones de repos et de lecture mais aussi et surtout un reboisement avec

des espèces adaptées et moins "gourmandes" en eau. L'appel à projet sera diffusé dans les prochaines semaines et le lauréat aura un long travail de mise en œuvre en liaison avec les travaux de la salle polyvalente et de l'école des cèdres.



#3 Le plan Vélo

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET PERMETTRE AUX FEUILLANTINS DE SE DÉPLACER EN VÉLO ET LES GARER EN SÉCURITÉ.

C'est sans doute le plus vaste et le plus compliqué dossier de notre mandature car en plus des infrastructures, son succès devra compter sur une modification des mentalités. Pour commencer, il faut pouvoir venir au centre du village pour consommer ou encore exercer une activité associative en ayant la possibilité de garer son vélo en sécurité, de pouvoir recharger son éventuelle batterie voire gonfler ses pneus. C'est l'objet de la première phase avec l'installation de 3 parcs à vélo courtes, moyennes et longues durées, avec service, près de la salle socio-sportive, de la salle polyvalente et de la mairie.

Des zones de stationnement plus simples, pour des arrêts courts, seront proposer rue de la libération près de l'ancien "Crédit Agricole" et rue de la croix de mission pour permettre à chacun d'aller dans nos commerces sans avoir à prendre forcément sa voiture.

Rejoindre le centre du village c'est aussi pouvoir pédaler en sécurité. Pour la première fois à Saint-Etienne Métropole, nous avons, comme promis, proposer à la DGTI, la mise en valeur du cycle sur l'avenue Jean Faure. Une zone test va voir le jour depuis les Perrotins jusqu'à la rue de Bel-air. Comme vous le voyez sur le croquis, la voie de 5,5m sera partagée en trois. Deux voies pour les vélos et une voie centrale pour les automobiles.

Avenue Jean Faure



[SUITE P14]



PARC 1 SSS



STATION 1 LIBÉRATION



STATION 2 MAIRIE



PARC 2 POLYVALENTE



PARC 4 MAIRIE



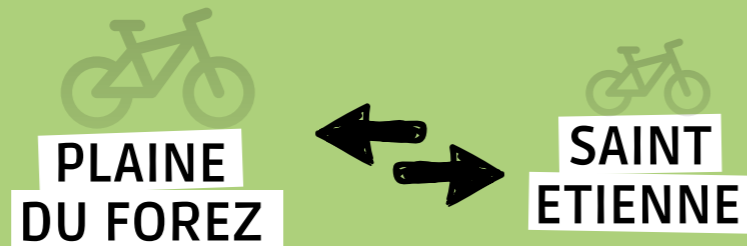
Le principe est simple et devrait résoudre deux problèmes majeurs, l'excès de vitesse et la sécurité des cyclistes. Déjà mis en œuvre dans des communes de la région comme Annecy, cette zone test va faire l'objet de tous les regards, de toutes les critiques des moins bonnes jusqu'aux meilleures. Il nous faudra certainement quelques temps pour s'approprier ce système mais si nous l'abordons avec bienveillance et positivité, nous allons rapidement comprendre que dans le pays de naissance du vélo, il fait bon pédaler en sécurité.

Bien sûr, nous sommes à l'écoute de réflexions constructives et si cette organisation donne satisfaction, nous la rendrons définitive des Perrotins jusqu'au Vernay.

Faire de notre village un village dynamique et pionnier de l'emploi du vélo dans nos déplacements intercommunaux est crucial. Déjà fortement impacté par l'autoroute, la voie ferrée et l'aéroport, il en va de la qualité de notre cadre de vie et de notre environnement que de réduire les déplacements polluants et bruyants entre Saint-Etienne et la plaine du Forez. Si ces déplacements se font en toute sécurité dans un cadre agréable, nous réduirons efficacement la circulation autoroutière point noir de la Fouillouse.

**CERISE SUR LE GÂTEAU ?
POURQUOI NE PAS IMAGINER
DÈS AUJOURD'HUI
DES SERVICES NOUVEAUX
POUR LES CYCLISTES
COMME DES DRIVES,
DES PARCS LONGUES DURÉES,
DES ZONES DE COVOITURAGE
ET DE STATIONNEMENTS AUTO
BIEN EN AMONT
DES GRANDES VILLES ?**

PISTE CYCLABLE



En parallèle à ce projet nous travaillons avec SEM pour la réalisation d'une piste cyclable sur le tracé des travaux qui relie notre station du Porchon jusqu'à la station Furania. L'intérêt est pouvoir rejoindre saint-etienne en vélo en site propre. Ce tracé est quasiment celui de la première ligne de chemin de fer continental. Nous espérons convaincre notre métropole de la pertinence d'un zone multi-modale à la gare de la Fouillouse et sur l'intérêt stratégique de pouvoir favoriser l'utilisation du vélo de la plaine du Forez à Saint-Etienne et inversement. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé par la voie de notre bulletin.



BIO DIVERSITÉ



Rémy Girardon

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) et grâce aux financements mobilisés dans le cadre du Contrat vert et bleu, notre Commune va bénéficier d'un **inventaire naturaliste**. Cette action répond aux objectifs fixés par la Métropole d'enrayer le déclin de la biodiversité causé par la fragmentation des écosystèmes et donc la diminution des espèces inféodés aux mares. France Nature Environnement (FNE Loire) a été missionné pour qu'un agent inventorie ces milieux sur l'ensemble du territoire. Vous serez donc amenés à le croiser en journée et en soirée, entre février et juin 2021. Les données récoltées seront accessibles sur le site "SEMap' verte et Bleue" ou sur simple demande à FNE.



Valérie Picq

DÉBARDAGE À CHEVAL

UN CHANTIER POUR L'ENTRETIEN DE L'ESPACE COMMUNAL DU PARC, ALLÉE DE L'AVIATION A ÉTÉ EFFECTUÉ. IL AVAIT POUR OBJECTIF L'ABATTAGE DES ARBRES DANGEREUX, MORTS, MALADES OU SECS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE CHACUN. CET ABATTAGE A ÉTÉ CONFIE À UNE ENTREPRISE PRIVÉE QUI A PROCÉDÉ ÉGALEMENT À L'ÉVACUATION DES ARBRES PAR TRACTION ANIMALE.



La traction animale est une technique qui permet d'évacuer les arbres sans porter préjudice aux autres sujets tout en protégeant l'environnement, contrairement aux engins motorisés. C'est une

technique de gestion douce des espaces naturels qui s'inscrit dans une politique globale du patrimoine arboré. Par la même occasion les agents communaux ont réalisé le débroussaillage du site. Les branchages ont été broyés et les déchets (plaquettes de bois) seront utilisés en paillage pour les massifs de la commune.

L'objectif est de valoriser nos déchets à moindre coût. L'entreprise PIEGUET Environnement est également intervenue avec une nacelle élévatrice pour procéder



aux élagages jouxtant les propriétés privées.

Enfin, les nids des chenilles processionnaires ont été évacués et détruits pour la sécurité de tous et une quinzaine de nichoirs à mésanges ont été installés, à savoir que ces oiseaux sont les prédateurs naturels des chenilles.





Sébastien Faust

UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DÉDIÉE À LA *Pause Méridienne*

Ayant eu mes trois enfants scolarisés à l'école publique de La Fouillouse, j'ai pendant dix ans reçu régulièrement, comme tous les autres parents, les comptes rendus des Conseils d'École. J'y ai également participé plusieurs fois en tant que représentant des parents d'élèves. Dans les deux cas, j'ai toujours été interpellé par la place qu'y tenaient les discussions liées à la pause méridienne, et plus particulièrement à la cantine. En décembre dernier, j'ai participé à mon premier Conseil en tant qu'élu, et je n'ai pu que constater que les choses n'avaient pas changées : la tranche horaire 11h30 – 13h30 reste l'une des principales préoccupations des parents d'élèves. Cependant, de nombreux intervenants concernés par le sujet ne sont ni présents, ni représentés lors de ces réunions.

Je reste persuadé que le Conseil d'École n'est pas le lieu pour aborder ces questions. Si c'est le cas actuellement, et depuis des années, c'est qu'il n'existe pas d'autre instance pour en parler. En abordant ce sujet avec les membres de la Commission Municipale Enfance (Clémence Sabaut, Didier Racle, et Céline Champagnon, tous trois Conseillers Municipaux), il est donc apparu capital de créer une commission extra-municipale dédiée entièrement à la pause méridienne. Cette pause méridienne est un

temps géré
par

la municipalité, qui s'étale de 11h30 à 13h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires. Le réfectoire municipal accueille les enfants venant de trois établissements distincts :
- École maternelle publique (Pôle Enfance),
- École élémentaire publique (Les Cèdres),
- École privée (Notre-Dame de Bel-Air). Cette configuration implique une organisation en deux services, avec une gestion des trajets et des temps de récréation difficiles à appréhender, autant pour le personnel que pour les enfants, le Pôle Enfance n'ayant pas de cour de récréation attenante pour les élèves d'élémentaire.

ORGANISATION

PREMIER SERVICE

- 1 - À 11h30, les élèves de maternelle de Notre-Dame de Bel-Air arrivent au réfectoire. Ils sont suivis quelques minutes plus tard par les élèves d'élémentaire.
- 2 - Les élèves de l'école maternelle publique arrivent au réfectoire.
- 3 - Une partie des classes de l'école élémentaire des Cèdres vient compléter les places restantes. Les autres classes vont dans la cour des Cèdres par beau temps, ou sinon en salle polyvalente.

CANTINE MUNICIPALE
PÔLE ENFANCE

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE
PÔLE ENFANCE



ÉCOLE PRIVÉE
NOTRE-DAME DE BEL-AIR

SECOND SERVICE

- 4 - À 12h20, les rôles s'inversent : tandis que les élèves d'élémentaire qui mangeaient rejoignent la cour des Cèdres ou la polyvalente, les autres élèves viennent à leur tour au réfectoire.
- 5 - Les élèves de maternelle prennent plus de temps à table, et lorsqu'ils ont terminé, rejoignent la cour du Pôle Enfance.
- 6 - De 13h20 à 13h30, tous les élèves rejoignent leurs école respectives.

En tout, ce sont plus de 200 repas qui sont servis chaque jour.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
LES CÈDRES



Malgré les renforts réguliers d'Alexis Teillet (Centre de Loisirs) et de Xavier Guillot (USGF) qui ont permis de nombreuses améliorations, cette pause méridienne concentre un certain nombre de mécontentements, et n'est pas le temps de détente qu'elle devrait être, surtout en cette période de crise sanitaire soumise à des protocoles qui demandent beaucoup de discipline de la part des enfants et de tous les intervenants. La création de la commission extra-municipale émane d'une volonté de créer une dynamique d'échanges, de dialogue, de débat et de propositions entre les élus et les habitants concernés, afin de permettre à chacun de participer de manière constructive à la vie de la commune.

Afin que toutes les personnes concernées soient représentées, sur la base du volontariat et du bénévolat, cette commission est composée comme suit :

- **Pour la municipalité :** 3 représentants
- **Pour le personnel municipal :** 4 représentants, répartis entre le personnel de cuisine et le personnel de service
- **Pour le personnel extérieur :** 1 représentant du Relais 42 (Centre de Loisirs)
- **Pour les enseignants :** 4 représentants (2 pour l'école publique des Cèdres, 2 pour l'école Notre-Dame de Bel Air)
- **Pour les parents :** 4 représentants ayant des enfants qui mangent régulièrement à la cantine (2 pour l'école publique des Cèdres (1 maternelle, 1 élémentaire) 2 pour l'école Notre-Dame de Bel Air (1 maternelle, 1 élémentaire))
- **Pour les enfants :** 2 représentants issus du Conseil Municipal des Enfants, et qui mangent régulièrement à la cantine (1 pour l'école publique des Cèdres, 1 pour l'école Notre-Dame de Bel Air).

Cette commission est consultative et a pour but de faire des propositions consensuelles concernant l'organisation de la pause méridienne. Elle doit permettre la mise en œuvre d'une proximité entre la municipalité et les représentants des habitants. Les débats et propositions sont consacrés au règlement intérieur de la cantine municipale, à l'organisation de la pause méridienne -en particulier les déplacements et la sécurité-, aux différentes possibilités d'animation des temps de récréation, ainsi qu'à l'aménagement des locaux. Les propositions émanant de la commission sont ensuite validées ou non par le Conseil Municipal, qui pourra le cas échéant les proposer au Conseil Municipal. Elle a vocation à être pérenne pour la mandature 2020-2026, sans durée minimum ni maximum, et fonctionnera aussi longtemps que nécessaire.



COMMISSION MUNICIPALE *Enfance*

C'est une instance officielle, composée d'élus (Sébastien Faust, Clémence Sabaut, Didier Racle, Céline Champagnon), qui a la possibilité de prendre des décisions concernant les sujets liés à l'enfance. Ces décisions sont ensuite présentées au Conseil Municipal pour validation.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DÉDIÉE À LA *Pause Méridienne*

C'est une instance consultative, qui est composée de représentants de la municipalité, des employés municipaux, du centre de loisirs, des enseignants, des parents d'élèves et des élèves (pour les deux écoles). Ses propositions doivent être validées par la Commission Enfance pour être, le cas échéant, présentées au Conseil Municipal.

ET LES ADOS dans tout ça ?

On ne peut que constater que, si La Fouillouse compte bon nombre de structures pour l'enfance et la petite enfance, elle manque d'équipements pour les adolescents.

C'est pourquoi une commission extra-municipale dédiée aux adolescents sera très prochainement créée, animée par Didier Racle.

Elle aura pour mission de déterminer le meilleur emplacement pour un skate-park, adapté à tous les âges et tous les niveaux.

Elle devra également faire des propositions pour que les adolescents disposent d'un lieu abrité dans lequel ils puissent se réunir et organiser diverses activités.

Avec l'arrivée d'Alexis Teillet, et en partenariat avec la Municipalité, le Centre de Loisirs doit quant à lui proposer un "accueil ados" pour les périodes de vacances scolaires. Cet accueil sera dans un premier temps expérimental et ponctuel, avec l'espoir de pouvoir le pérenniser si cette période d'essai s'avère concluante.

Mise en place DU "PORTAIL FAMILLE"

La municipalité a profité des vacances scolaires du mois de février pour mettre en place une nouvelle plateforme de réservation des repas à la cantine scolaire.

La solution choisie, après de nombreuses consultations auprès de différents éditeurs de logiciels, est évolutive et va permettre la mise à disposition de nouveaux services pour les familles. Elle pourra par exemple être utilisée pour l'inscription des enfants aux études, et dans un deuxième temps au périscolaire et au Centre de Loisirs.

Pour la rentrée de septembre 2021, chaque famille ayant un enfant scolarisé à La Fouillouse, que ce soit à l'École Publique ou à Notre-Dame de Bel-Air, aura son compte sur ce portail Internet.

Nous aurons ainsi pour notre Commune un outil d'échange et de communication efficace et adapté, qui permettra également la transmission dématérialisée des différentes pièces justificatives.

CAMÉRAS DE VIDÉO-PROTECTION



Depuis l'installation en 2016 d'un système de vidéoprotection aux abords des bâtiments communaux, une baisse de diverses dégradations et autres incivilités a été constatée et les frais inhérents sont quasiment réduits à zéro.

Ce système basé sur un retour des images par un mode hertzien ne permettait pas à l'époque de pouvoir élargir le dispositif. L'arrivée de la fibre optique sur le territoire communal nous donne cette opportunité.

Le lundi 25 janvier 2021, M. Le Maire de La Fouillouse a reçu la visite de M. Meunier, vice-président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de Mme Laurence Bussière, conseillère Régionale et conseillère municipale feuillantine. Pendant cet échange, M. Meunier a pu expliquer la volonté de la Région de voir la sécurité renforcée aux abords des gares, des zones d'activités mais aussi des entrées et sorties de villes et villages. M. Meunier et Mme Bussière ont également pu exposer les différentes subventions auxquelles la Commune de

La Fouillouse pourrait prétendre au titre du « Pacte Sécurité Région », ces aides portant sur les caméras elles même mais aussi sur la modernisation du système de visionnage qui se trouve au sein de la Police Municipale.

En nous appuyant sur l'aide de l'adjudant Royet, référent sureté au sein du Groupement de Gendarmerie de la Loire, certains secteurs de la Commune nous sont apparus intéressants à équiper d'un système de vidéoprotection.

Un déploiement est donc envisagé autour de la future zone Acti Parc allée du Vorzelas, aux entrées de ville côté Perrotins et Vernay, secteur Beccaud en venant de Saint Galmier, au niveau du rondpoint lorsque l'on vient de Saint-Just-Saint-Rambert mais également aux abords de la gare SNCF et du parking allée du Parc.

La finalisation de ce projet est proche et nous ne manquerons pas de vous tenir informé lorsque cette extension du système de vidéoprotection sera effective.

SI LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE EST UN VILLAGE RELATIVEMENT CALME ET PRÉSERVÉ DE LA DÉLINQUANCE CHRONIQUE DONT PEUVENT SOUFFRIR DE PLUS GRANDES VILLES, IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE DES FAITS DÉLICTEUX DE GRAVITÉ VARIABLE S'Y PRODUISENT OCCASIONNELLEMENT, CONSISTANT PRINCIPALEMENT (ET HEUREUSEMENT) À DES ATTEINTES AUX BIENS.



Rémy Girardon

LOI ALUR

De nombreux administrés s'interrogent sur le changement notable de leur cadre de vie depuis plusieurs années. Interrogations légitimes, en voyant se morceler de belles propriétés jusqu'à présent préservées par leur propriétaire et la construction de nombreuses habitations quelles soient individuelles ou collectives.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi Alur), publiée au Journal officiel du mercredi 26

mars 2014, apporte des changements notables au droit de l'urbanisme. **Le texte comprend des mesures pour renforcer la densification en zone urbaine et pouvoir construire davantage. Pour faciliter notamment la densification des quartiers pavillonnaires, le projet de loi supprime la disposition de la loi Urbanisme et Habitat de 2003 qui permet au plan local d'urbanisme (PLU) de fixer une taille minimale de terrain, ainsi que le coefficient d'occupation des sols (COS).**

Le texte renforce aussi l'exercice du droit de préemption par le préfet, dans les communes qui affichent un retard par rapport à leurs obligations de construction de logements sociaux. Malgré l'avis défavorable d'une commune, le préfet peut désormais préempter quel que soit leur régime de propriété, dès lors qu'ils sont affectés au logement. Heureusement ce droit n'a pas été exercé sur la commune par les différents préfets successifs grâce notamment à des projets raisonnés.

Le projet de loi vise également à moderniser les règles d'urbanisme. La disposition la plus emblématique, qui a donné lieu aux débats les plus animés au Parlement, est celle instaurant le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités (PLUI). L'équipe "urbanisme" de La Fouillouse est et sera toujours le garant de la légalité, de la validité et de la conformité des différents permis de construire et des règles en vigueur dans le PLU, toujours en cours de validité en attendant sa refonte dans les années à venir.

Il est compréhensible et audible que "notre village" tel que nous l'avons connu auparavant, a changé et subi de nombreuses évolutions (constructions de logements privés ou sociaux, école, cantines) mais nous devons tous, habitants comme équipe municipale, accompagner notre commune dans sa mutation pour qu'elle reste "Notre Fouillouse".



Valérie Picq

LA FOUILLOUSE FACE AU COVID-19



RECYCLAGE DES MASQUES

La Commune a mis en place une solution de collecte et de recyclage des masques à usage unique.

Les feuillantins peuvent désormais venir déposer leurs masques usagés dans les containers de collecte spécifiques. Ceux-ci sont disponibles dans toutes les salles communales, les écoles, à la Mairie et à l'ancienne Poste.

Les containers pleins seront ensuite acheminés dans une unité industrielle, qui fera un stockage longue durée et une hygiénisation, puis un tri et retrait des élastiques, le broyage avec tri magnétique pour les barrettes métalliques et l'extrusion en granulés de plastique.

Les masques sont ainsi transformés en granulés Polypropylène (matière première pour la production d'objets en plastique). Les barrettes métalliques vont dans le flux de recyclage dédié.



LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES



Les 18, 19 et 20 décembre 2020 la Commune de la Fouillouse a participé à la Campagne "Tous dépistés avant Noël" de la Région Auvergne Rhône Alpes. L'opération a eu lieu à la salle socio-sportive. Ce sont plus d'une vingtaine de professionnels de santé et une quarantaine de bénévoles qui ont répondu présents pour réaliser cette campagne. Cette dernière a même été prolongée du mardi 21 au mercredi 23 décembre dans la salle du conseil municipal de la Commune.

630 tests ont été réalisés sur les 6 jours et une dizaine de cas positifs recensée.

Au niveau régional :

- 760 000 tests réalisés

- 30 000 personnes positives détectées

- Des foyers de contamination décelés dans les lycées

VACCINATION COVID POUR LES DE + DE 75 ANS

Pour faire suite à l'élaboration du registre des personnes vulnérables, les personnes inscrites ont été appelées personnellement pour les recenser, afin de savoir si elles avaient pu se faire vacciner ou prendre un rendez-vous. Un courrier également leur a été adressé avec la liste des centres de vaccination de la Loire. Nous REPRECISONS BIEN que le but de notre appel était de les recenser afin de transmettre le fichier à Saint-Etienne Métropole qui doit le faire suivre à La Préfecture et à l'ARS.

LES CENTRES DE VACCINATION (LOIRE 42)

- Centre de soins non programmés
14 Rue Claude Limousin
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
04 77 55 70 93
- Centre hospitalier - Maison des Sapins
26 Rue du 8 Mai, 42110 FEURS
09 70 77 17 10
- CH de Firminy -2 Rue Robert Plotton RDC
Bâtiment L, 42700 FIRMINY
09 70 77 17 10
- Salle de l'Orangerie - Jardin d'Allard
Avenue d'Allard, 42600 MONTBRISON
04 77 96 20 00
- CH du Gier Antenne rive de gier
19 Rue Léon Marrel, 42800 RIVE-DE-GIER
09 70 77 17 10
- CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE
28 Rue de Charlieu RDC du Pôle Femmes Enfants, 42300 ROANNE
09 70 77 17 10
- Hôpital du Gier
19 Rue Victor Hugo, 42400 SAINT-CHAMOND
09 70 77 17 10
- Hôpital privé de la Loire
39 Boulevard de la Palle,
42100 SAINT-ETIENNE
09 70 77 17 10
- CHU DE SAINT-ETIENNE - Hôpital Nord
Salle de Conférence - Hall AB
108 bis Avenue Albert Raimond,
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
09 70 77 17 10

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR

DÉCEMBRE 2020

Catherine MOCQUARD née BRUEL	2 déc.
Pierre FORTUNIER	5 déc.
Henri VIOZAT	5 déc.
Félisa CHARREYRON née SANCHEZ	11 déc.
Jeanne ORIOL née VIAL	11 déc.
René LAMURE	16 déc.
Lucette SAMUEL née POIGNANT	20 déc.
Marie CURSOUX née CROUZET	21 déc.
Joseph GUERDENER	23 déc.
Marie DEDOUCHE née FAYOLLE	27 déc.

JANVIER 2021

Christian ALLARD	5 janv.
Georges RAPATEL	17 janv.
Bernadette DUMAS née FLORY	28 janv.

FÉVRIER 2021

Gérard CATTIAUX	11 févr.
-----------------	----------

BIENVENUE

DÉCEMBRE 2020

Paloma HANOCQUE	29 déc.
-----------------	---------

JANVIER 2021

Joseph LAYRAL	1 janv.
Léana PEREIRA	5 janv.
Nahel BOUDEBOUZ	7 janv.
Romaïssa ZOUINA	10 janv.
Paul-Lou FRANCHI	13 janv.
Tylio SABOT	16 janv.
Rose GARCIA	23 janv.

FÉVRIER 2021

Faustine ROLHION	9 févr.
Andréa TEISSIER	12 févr.
Mylan BRODMANN	13 févr.
Laora GOMES	16 févr.



" Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. "

Jean d'Ormesson

Le Maire, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal souhaitent apporter tout leur soutien à Juliana et Pauline, ses filles, ainsi qu'à Lisette et Véronique, sa maman et sa sœur, suite au décès d'Isabelle Salingre survenue le 6 Janvier 2021.

Isabelle était entrée au service de la Commune le 16 Octobre 2008. Elle était très appréciée par les enfants des écoles, auprès de qui elle travaillait durant la pause méridienne.

LA FOUILLOUSE VUE PAR LES FEUILLANTINS



PHOTOS FLORIANE JURINE



PHOTOS BERNARD BOUTE



VOUS AUSSI VOUS AVEZ DE BELLES PHOTOS DE LA FOUILLOUSE ?
Merci de bien vouloir contacter Valérie PICQ à la Mairie ou par mail : vpicq@lafouillouse.fr